

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-71
Interdiction de circuler, stationner et dépasser " Cami de Pézenas "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 20 avril 2023, par laquelle l'entreprise SAS TRAVAUX PUBLICS SICILIA MANUEL, représentée par Monsieur Lydik FERNANDES, 12 rue André Blondel – 34500 BEZIERS, sollicite une autorisation de faire interdire la circulation, le stationnement et le dépassement « Cami de Pézenas », afin de permettre le déroulement des travaux de réfection réseau pluvial,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation, le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits « Cami de Pézenas », à partir du lundi 29 mai 2023 à 08H00, pour une durée de 21 jours.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 23/05/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 23/05/2023

Puissalicon le 23/05/2023

Michel FARENC
Maire



Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le
ID : 034-213402241-20230523-ARRETE_2023_71-AR